



- L151-23 : éléments paysagers et environnementaux à conserver**
- éléments environnementaux**
- Aulnaies-frênaies des sources et petits ruisseaux
 - Bosquets et broussailles anthropiques
 - Chênaies acidophiles
 - Chênaies-charmaies et chênaies-frênaies neutro-acidoclines
 - Chênaies-frênaies calcicoles et chênaies-charmaies calciclines
 - Pelouses calcicoles
 - Prairies mésophiles
 - Vergers de hautes tiges
 - cône de vue
 - arbre isolé
 - forêt/bois
 - alignement arbres
 - jardin / parc
 - haie
 - Éléments hydrauliques
 - Réserve Naturelle Nationale
- L151-19 : éléments architecturaux et urbains à préserver**
- sentier à conserver
 - alignements à conserver
 - Espace public d'intérêt
 - croix
 - Clôture
 - Ensembles bâtis repérés (le n° renvoie à la fiche)
- bâti patrimonial**
- Monument Historique
 - Immeuble d'intérêt patrimonial remarquable
 - Immeuble d'intérêt patrimonial
 - bâti d'accompagnement

